

**Délibération n°230042**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

**Étaient présents** : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI

**Absents** : Florence PORTRA (pouvoir donné Sophie ESCORISA GRIMAUD), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL), Michel CUPOLI

**Secrétaire de séance** : Stéphanie ALVERNHE

**Date de la Convocation** : le 19/09/2023      **Date d’Affichage** : le 19/09/2023  
**Date de mise en ligne de la délibération** : le 27/09/2023

<b>Nombre de Conseillers</b> : 19	<b>Abstentions</b> : 0
<b>Présents</b> : 14	<b>Vote pour</b> : 18
<b>Votants</b> : 18	<b>Vote contre</b> : 0

**Objet de la délibération :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION D'UN CITYSTADE ET D'UN PUMPTRACK AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN**  
**- Modifie la délibération n°230007 du 13 février 2023 -**

*Monsieur Le Maire expose :*

*Par délibération n°230006 du 13 février 2023, nous avons sollicité une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un pumtrack. Cette demande était intégrée dans le plan de financement apparaissant dans la délibération n°0230007 de la même séance qui prévoyait le financement suivant pour la réalisation d'un citystade et d'un pumtrack :*

	Dépenses (HT)	Recettes	
Réalisation d'un City-stade et d'un pumtrack	171 658 €	Préfecture (DETR 2023)	59 538 €      35%
		Conseil Régional	20 000 €      12 %
		Agence Nationale du Sport	57 720 €      33%
		Autofinancement commune du Séquestre	34 400 €      20%

*L'Agence Nationale du Sport nous a fait savoir que notre projet n'avait pas été retenu.*

*Le Conseil Régional nous a accordé les 20 000 € demandés (décision N° CP/2023-07/16.05 du 7 juillet 2023). La Préfecture nous a accordé 54 497 € par arrêté préfectoral du 17 mai 2023, soit 30% (35% étaient demandés).*

*Il est possible de solliciter également une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn, il est proposé de solliciter une subvention d'un montant permettant d'atteindre un total subventionné de 80%.*

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **MODIFIE** la délibération n°230007 du 13 février 2023 en **ADOPTANT LE PLAN DE FINANCEMENT** suivant :

	Dépenses (HT)	Recettes		
Réalisation d'un City-stade et d'un pumptrack	171 658 €	Préfecture (DETR 2023) > <u>subvention acquise</u>	51 497 €	30%
		Conseil Régional > <u>subvention acquise</u>	20 000 €	12 %
		<b>Conseil Départemental du Tarn</b>	<b>65 761 €</b>	<b>38%</b>
		Autofinancement commune du Séquestre	34 400 €	20%

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn correspondant à 38% de la dépense, soit 65 761 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la poursuite du projet.

*Certifié conforme au registre.  
Fait à LE SEQUESTRE, le 25 septembre 2023*

**Le Maire,  
Gérard POUJADE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

  
  
**La secrétaire de séance,  
Stephanie ALVERNHE**  
